

## DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2024\_15

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024A03 – TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES  
AU CARREFOUR D'ASPREMONT**

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

**VU** la délibération 20230925\_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**VU** le marché de travaux de réhabilitation d'un réseau d'eaux pluviales au carrefour d'Aspremont 2024A03 publié le 4 avril 2024,

**VU** le registre des dépôts comportant 2 offres : RCR (31) et Chantiers d'Aquitaine (33),

**CONSIDÉRANT** qu'une offre répond aux besoins énoncés dans la consultation pour une durée de 2 mois environ à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : de signer le marché relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales au carrefour d'Aspremont avec la société RCR de Saint Orens de Gameville (31) pour un coût HT de 127 520.00 €.

**ARTICLE 2** : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 04/04/2024 pour une parution sur le site de demat-ampa, sur le site de la Ville et le BOAMP.

**ARTICLE 3** : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 mai 2024



Le Maire,  
Régis GELEZ

**Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse**  
24 Avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE  
05 58 77 00 21 – [contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)  
[www.ville-tyrosse.fr](http://www.ville-tyrosse.fr)